

Conseil Municipal Exceptionnel
Du Jeudi 06 Avril 2023 à 19h30

L'an deux mil vingt-trois, le 06 avril à 19h35, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mars 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
M. LEMETTAIS Vincent	X			
M. REVERT Rémi	X			
M. HORCHOLLE Patrice	X			
M. TESSON Guillaume	X			
M. BARBARAY Marc	X			
M. BLONDEL Franck	X			
M. PINEL Julien	X			
M. LEPREVOST Jean	X			
Mme BLONDEL Virginie	X			
M. FISCHER Christophe	X			
Mme BARBULÉE Catherine	X			
M. PATIN Philippe	X			
Mme REVERT Athénais			X	
M. BARBARAY Philippe	X			
Mme GROUT Stéphanie	X			
TOTAL	14	0	1	

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Marc BARBARAY

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 09 MARS 2023.

Le compte-rendu de la séance du 09 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des votants.

02 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Cession Tracteur.

Lors du vote du Budget Primitif 2023, il avait été évoqué la possibilité de la présentation d'une décision modificative pour les opérations d'ordres de reprise du tracteur John Deere pour sa sortie de l'actif.

De plus, les centimes des résultats reportés en 2023 doivent être repris au centime près alors qu'ils ont été arrondis lors du vote du 9 mars dernier.

Ainsi, il est proposé le vote de la Décision Modificative n° 1 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
2156 (21) : Matériel & Outillage d'incendie	-0,10 €	001 (001) : Excédent d'investissement reporté	-0,10 €
2182 (21) : Matériel de transport	18 000,00 €	024 (024) : Produits des cessions d'immobilisations	18 000,00 €
	17 999,90 €		17 999,90 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)	Montant	Article (Chap)	Montant
615221 (011) : Bâtiments publics	0,95 €	002 (002) : Excédent d'investissement reporté	0,95 €
	0,95 €		0,95 €
TOTAL Dépenses	18 000,85 €	TOTAL Recettes	18 000,85 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les opérations d'ordre ci-dessus de la Décision modificative n°1.

A l'issue du tour de table, pas d'autres questions ne sont soulevées.

La séance est levée à 20h00.

M. LEMETTAIS Vincent	M. REVERT Rémi	M. Patrice HORCHOLLE
M. TESSON Guillaume	M. BARBARAY Marc	Pour M. BLONDEL Franck Jean LEPRÉVOST
M. PINEL Julien	M. LEPRÉVOST Jean	Mme BLONDEL Virginie
M. FISCHER Christophe	Mme BARBULÉE Catherine	M. PATIN Philippe
Mme REVERT Athénaïs	M. BARBARAY Philippe	Mme GROUT Stéphanie